

L' AN DEUX MILLE DIX HUIT

LE : TREIZE MARS

A : 20 h 30

Le conseil municipal de la Commune de DHUYS ET MORIN EN BRIE légalement convoqué en date du 06 mars 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle communale de MARCHAIS EN BRIE, en séance publique, sous la présidence du Maire : Alain MOROY.

ETAIENT PRESENTS : BERNARD David, BROCHOT Didier, CANOT Denis, CHAUX Francis, DADOU Ghislain, DAGNIAUX Jacki, DEFIVES Catherine, DEVIE Michel, DIOUY Gilles, DROUIN Jacqueline, DUCREUX Adeline, GENIN Gabriel, GIRARD François, GRISOLET Sophie, HENRY Patrice, LAGLER Christelle, LEBON Bernard, LEFEBVRE Guy, LEFEBVRE Mauricette, LEGLANTIER Bruno, OBERT René, PEESMEESTER Bernard, PELTIEZ Éric, RENARD Philippe, VALLIERE Maurice, VERNEAU Jean-Paul, WARRENNE Muriel, WETZEL Hervé

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : PETEL Hervé, ROUILLARD Damien, BERNARD Stéfania (ayant donné pouvoir à BERNARD David)

SECRETAIRE DE SEANCE : DEFIVES Catherine

Nombre de membres en exercice :	43
Nombre de membres présents :	29
Nombre de membres absents :	14
Nombre de pouvoirs :	1
Nombre de votants :	30

Ordre du jour

1-Approbation du procès-verbal de la réunion du 13 février 2018

2-Compte administratif 2017

3-Questions diverses

- Report de la visite de Monsieur le Préfet
- Téléphonie mobile
- Proposition d'un nom pour les habitants de Dhuy et Morin en Brie
- Festival de l'Omois (03/08/2018)
- Eglise de Marchais en Brie
- Déchetterie
- Correspondant défense

OBJET : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 13 MARS 2018

Ledit procès-verbal est adopté à l'unanimité par les membres du conseil municipal

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 DRESSE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL

N° 23/2018

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le compte de gestion 2017 dressé par Madame VOILLAUME Aline, Inspecteur des finances publiques à la trésorerie de Château-Thierry

A l'unanimité,

L'approuve sans aucune réserve ni observation.

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

N° 24/2018

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur OBERT René, à l'unanimité

Approuve le compte administratif 2017, présentant au 31 décembre 2017

- | | | |
|--------------------------------|----------------|--------------|
| - En section de fonctionnement | un excédent de | 230.555 € 08 |
| - En section d'investissement | un excédent de | 47.719 € 60 |

Avec les restes à réaliser suivants :

Section de fonctionnement	Dépenses	8.258 € 00
Section d'investissement	Dépenses	146.120 € 00
	Recettes	9.154 € 00

Le Conseil Municipal,

- après avoir approuvé le compte administratif 2017, au cours de cette même séance, hors la présence du Maire-
statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2017

- constatant que le compte administratif, présente :

* un excédent de fonctionnement de 230.555 € 08

* un excédent d'investissement de 47.719 € 60

- vu l'état des dépenses d'investissement engagées non mandatées au 31 décembre 2017 et des recettes
certaines restant à réaliser à la même date,

Soit recettes 9154 € Dépenses 146.120 €

- vu l'état des dépenses de fonctionnement restant à réaliser au 31 décembre 2017, s'élevant à 8258 €

Décide d'affecter le résultat de 2017, comme suit :

Excédent d'investissement (I/R/001)	47.719 € 60
Affectation au 1068 Investissement/R/1068	89.246 € 40
Fonctionnement (F/R/002)	141.308 € 68

QUESTIONS DIVERSES

1- REPORT DE LA VISITE DE MESSIEURS LES PREFET ET SOUS-PREFET

Sauf avis de dernière minute, celle-ci se déroulera **le jeudi 05 avril 2018** (après-midi, selon programme initial).

2- PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX DE SOUTIEN AUX COMPLEMENTS DE COUVERTURE MOBILE

N° 26/2018

Le Conseil Municipal

Connaissance prise du courrier d'information à tous les porteurs de projets ayant été identifiés dans le cadre de programmes gouvernementaux de soutien aux compléments de couverture mobile

Adressé le 20 février 2018 par la Direction Générale des Entreprises -Service de l'économie numérique d'Ivry sur seine

Vu l'inscription en Zone Blanche – Centre Bourg selon arrêté de 2018 du territoire d'Artonges

Après échange d'idées,

Confère tous pouvoirs au Maire pour retourner le coupon réponse avant le 23 mars 2018

Selon décision suivante : « la commune souhaite inscrire son projet dans la liste prioritaire 2018 du nouveau dispositif de couverture ciblée qui implique une prise en charge complète de la réalisation des infrastructures par les opérateurs privés »

Tous pouvoirs sont donnés au Maire pour mener à bien ce dossier

3- PROPOSITIONS D'UN NOM POUR LES HABITANTS DE DHUYS ET MORIN EN BRIE

Pour information, des propositions d'un nom pour les habitants de la Commune nous sont parvenues

- **MODHUYSIENS ET MODHUYSIENNES EN BRIE**
- **DHUYSMORINOIS ET DHUYSMORINOISES EN BRIE**
- **DORINOIS ET DORINOISES EN BRIE**
- **DUSIOMAUROS**

4- FESTIVAL MUSIQUE EN OMOIS DU 03 AOUT 2018

N° 27/2018

Le Conseil Municipal

- Après exposé du Maire

A l'unanimité,

Se réjouit d'accueillir sur le territoire de Marchais en Brie le festival de Musique en Omois le vendredi 03 août 2018

Confère tous pouvoirs au Maire pour mener à bien cette festivité.

5- DECHETTERIE DE MONTMIRAIL

Le maire indique au conseil municipal que les démarches entreprises aboutiront vraisemblablement pour le 1^{er} juillet 2018 (CARCT et CCBC)

6- DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE POUR LA COMMUNE DE DHUYS ET MORIN EN BRIE N° 28/2018

Le Conseil Municipal

- Après exposé du Maire
- Après échange d'idées,
A l'unanimité, désigne (avec l'accord de l'intéressé)
- Monsieur Bernard PEESMEESTER en qualité de correspondant défense pour la Commune de Dhuy et Morin en Brie dont les coordonnées suivent :
- Domicile : 1, Hameau le Bois Railler – Fontenelle en Brie – 02540 Dhuy et Morin en Brie
- Téléphone : 06.81.13.53.54

7- EGLISE DU TERRITOIRE DE MARCHAIS – MARCHES PUBLICS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES - Eglise Saint Martin –

Opération : Diagnostic et restauration de la façade ouest, du chœur, des voûtes, des baies, des couvertures et remise en place des vitraux classés

Maître d'ouvrage : Commune de Dhuy et Morin en Brie

Demande de subventions

N° 29/2018

Le Conseil Municipal

- Vu la procédure de consultation utilisée : Procédure adaptée en application de l'article 27 – Décret N° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour l'opération citée en objet
- Vu la date limite de réception des offres fixée au mardi 06 mars 2018 à 15 heures
- Vu qu'une seule offre est parvenue en Mairie émanant de Suzana DEMETRESCU-GUENEGO – Architecte à 77200 Torcy
- Vu le montant pour ce diagnostic, s'élevant HT à la somme de 14.998 € 50 (S DELETRESCY-GUENEGO)
A l'unanimité,
Confère tous pouvoirs au Maire
 - 1- Pour retenir l'offre reçue de Suzana DEMETRESCU-GUENEGO
 - 2- Pour solliciter des subventions tant auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) que du département de l'Aisne
 - 3- Pour mener à bien ladite opération

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20

SUIVENT LES SIGNATURES :